Nations Unies ST/SGB/2006/16/Amend.2

Secrétariat

29 novembre 2010

Circulaire du Secrétaire général

Destination des documents de la Commission d'enquête indépendante sur le programme « pétrole contre nourriture » des Nations Unies

Conformément au paragraphe 3.1 de la section 3 de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2006/16, la présente circulaire du Secrétaire général prolonge la période de transition d'une année supplémentaire, soit du 1er janvier au 31 décembre 2011.

La présente circulaire prend effet le 1er janvier 2011.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **BAN** Ki-moon

10-65736 (F) 011210 021210

Merci de recycler